



RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU PERMIS POUR RAISONS PROFESSIONNELLES ET / OU MÉDICALES

Prenez rendez-vous auprès d'un médecin agréé

Prenez rendez-vous **au plus tôt deux mois** avant la fin de l'aptitude ou de la validité de votre catégorie.

- Allez sur le site internet de la préfecture de l'Hérault afin de consulter la liste des médecins agréés dans le département : <https://www.herault.gouv.fr>, rubrique « Démarches administratives », rubrique « Permis de conduire, rubrique « Visites médicales », rubrique « Visite médicale pour raisons de santé ou professionnelles »
- Téléchargez, imprimez, complétez et signez le formulaire cerfa n°14880*02 "PERMIS DE CONDUIRE – AVIS MEDICAL" (<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14880>)

⚠ **Le médecin choisi ne doit pas être votre médecin traitant.**

Préparez votre dossier

Votre dossier doit contenir les pièces suivantes :

- ✓ Formulaire cerfa n°14880*02 "PERMIS DE CONDUIRE – AVIS MEDICAL" complété et signé
- ✓ Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- ✓ 36€ de frais de consultation à acquitter immédiatement

⚠ **Ces examens obligatoires ne donnent lieu à aucun remboursement et ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.**

Après la visite médicale

Si le médecin rend une décision favorable, à condition que votre **solde de point soit positif**, vous devrez **effectuer vous-même votre demande de nouveau permis de conduire en ligne** à partir de la téléprocédure accessible sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> en sélectionnant le motif « Renouvellement de titre », puis « Fin de validité de titre ».

Pour vous connecter, cliquez sur « mon espace », puis connectez-vous (avec vos identifiants ANTS ou France Connect) ou créez un compte.

Pour effectuer votre demande, vous devez produire les pièces suivantes :

- ✓ Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- ✓ Photo d'identité conforme
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ✓ Avis médical

Pour connaître l'**état d'avancement de la fabrication de votre titre**, vous pouvez vous rendre sur le site de l'ANTS en vous munissant de votre numéro de permis de conduire.

Votre nouveau permis vous sera adressé en lettre recommandée avec accusé de réception à votre domicile.

En cas de difficultés avec votre démarche en ligne, vous pouvez contacter directement l'ANTS au **34 00**.